Médiateur européen : résultats de l'enquête sur les groupes d'experts de la PAC à la Commission européenne

15 octobre 2015

Alors que la Commission européenne (DG AGRI) mettait en place treize « groupes de dialogue civil » (GDC) devant servir d'organes consultatifs pour la politique agricole commune (PAC), la médiatrice européenne décidait le 12 mai 2014 d'ouvrir une enquête sur la transparence et la composition de ces groupes, afin notamment de garantir une représentation équilibrée de tous les intérêts.

Arrivée au terme de son enquête d'initiative, la médiatrice a publié ses conclusions le 7 septembre 2015. Le premier constat posé est celui d'une tâche complexe et ambitieuse pour la DG AGRI qui a fait des efforts pour améliorer l'équilibre de la représentation dans ses groupes de dialogue civil : procédure claire d'attribution des sièges, remaniement des GDC pour refléter la PAC actuelle, réduction de leur taille, taux de renouvellement des organisations qualifiées de plus de 58 %. En second lieu,

La médiatrice fait diverses recommandations à la DG AGRI pour améliorer le système des groupes d'experts de la PAC en matière de transparence, de cohérence et de représentativité. Elle l'engage en particulier à élaborer et publier une définition de l'« équilibre des intérêts » (notamment économiques /non économiques) pour chacun de ses groupes, à limiter leur taille et à rendre accessibles au public les modalités de sélection des membres des GDC.

Le médiateur européen enquête sur des cas de mauvaise administration dans l'action des institutions et organes de l'UE et peut être saisi par tout citoyen de l'Union. Cette enquête est le signe d'un intérêt grandissant pour la composition de ces groupes d'experts européens et confirme que la PAC n'est plus seulement l'affaire des agriculteurs (voir à ce sujet l'Analyse